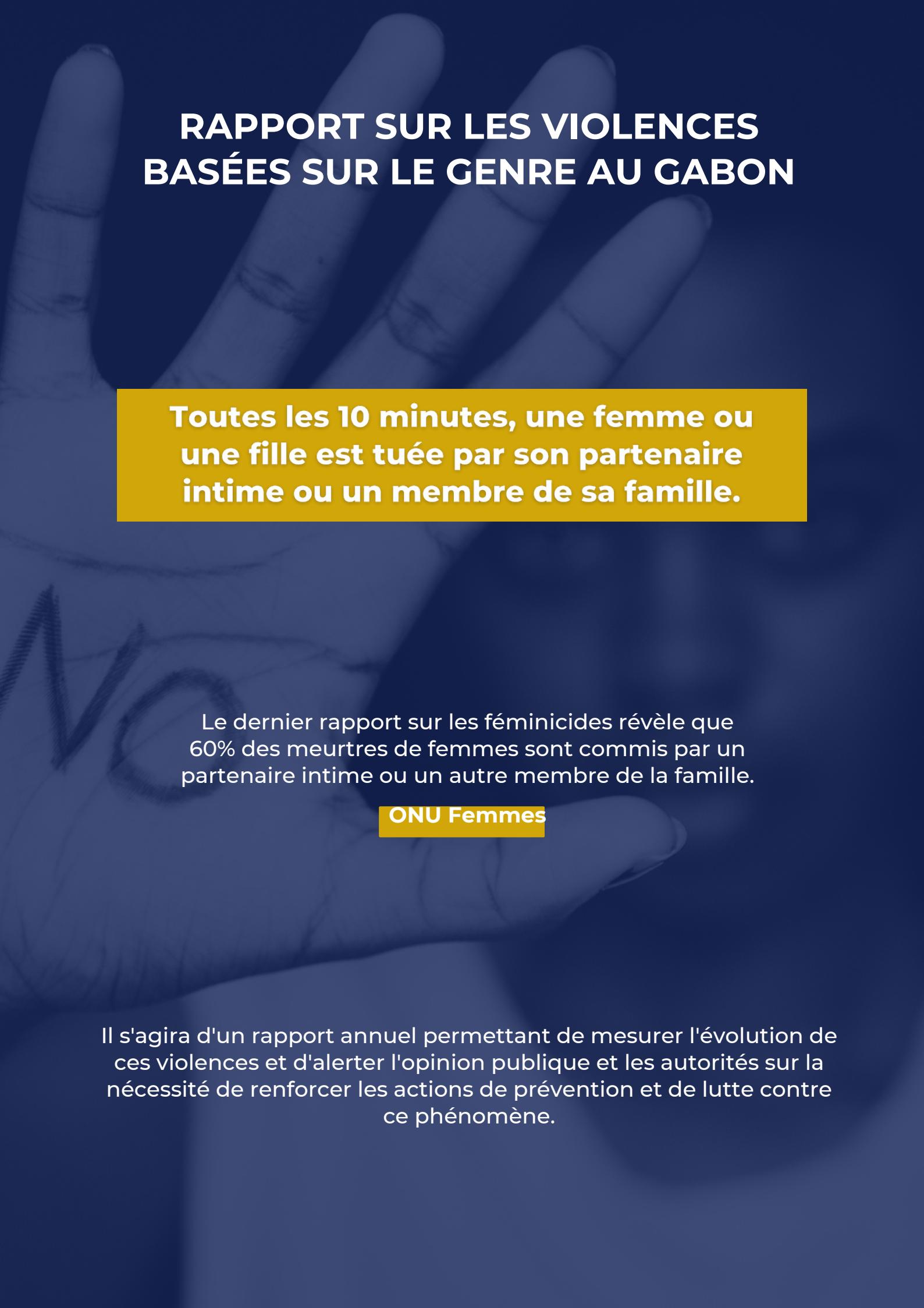




RAPPORT DES VIOLENCES BASÉS SUR LE GENRE AU GABON

En 2024 au Gabon, 85% des dossiers en matière pénale sont des viols sur mineurs et environ 18% de ces viols sont commis par des garçons mineurs sous l'emprise de stupéfiants.

Ce rapport dresse l'évolution de ces violences et propose aux pouvoirs publics des solutions concrètes pour y remédier.



RAPPORT SUR LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE AU GABON

Toutes les 10 minutes, une femme ou une fille est tuée par son partenaire intime ou un membre de sa famille.

Le dernier rapport sur les féminicides révèle que 60% des meurtres de femmes sont commis par un partenaire intime ou un autre membre de la famille.

ONU Femmes

Il s'agira d'un rapport annuel permettant de mesurer l'évolution de ces violences et d'alerter l'opinion publique et les autorités sur la nécessité de renforcer les actions de prévention et de lutte contre ce phénomène.

MOT DE LA PRÉSIDENTE FONDATRICE



Chers tous ,

En tant que présidente de l'ONG Aurore, je souhaite partager avec vous l'histoire qui a façonné mon engagement envers la lutte contre les violences basées sur le genre. Comme beaucoup d'autres, je suis une survivante des violences faites aux femmes, une expérience dévastatrice qui m'a poussée à créer l'ONG Aurore. Ma douleur personnelle s'est transformée en mission : défendre les droits des femmes et des filles, et leur offrir un espace d'accompagnement et d'écoute.

J'ai également écrit deux livres sur ce sujet pour sensibiliser et briser le silence qui entoure ces atrocités. Cependant, notre combat reste semé d'embûches, particulièrement en ce qui concerne l'obtention des chiffres fiables sur les violences. Ces données sont cruciales pour comprendre l'ampleur du problème et affiner nos interventions. C'est pourquoi il est essentiel que nous poursuivions ce travail avec toutes les bonnes volontés.

Je tiens à remercier chaleureusement le ministre de la Justice et ses collaborateurs pour leur écoute attentive. Un remerciement tout aussi sincère va aux magistrats et auxiliaires de justice qui ont joué un rôle clé dans la rédaction de ce rapport. Ensemble, nous pouvons transformer cette lutte en une avancée significative pour notre société.

Merci à tous pour votre engagement.

Féministement votre.

Février 2025

Présentation ONG Aurore

Au cœur du Gabon, une étoile brille avec une intensité particulière : l'ONG Aurore. Depuis sa création en février 2020, cette organisation s'est engagée avec passion et détermination dans la défense des droits des femmes et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Un engagement multidimensionnel

Aurore ne se contente pas de défendre les droits des femmes sur le papier. Elle agit sur le terrain, au plus près des réalités, en proposant des solutions concrètes et adaptées aux besoins spécifiques de chaque femme. L'organisation intervient dans des domaines variés tels que :

- La lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) : Aurore offre un accompagnement juridique, psychologique et social aux femmes victimes de violences, les aidant à se reconstruire et à reprendre le contrôle de leur vie.
- L'autonomisation économique : L'ONG met en place des programmes de formation professionnelle et d'aide à la création d'entreprises pour permettre aux femmes de devenir indépendantes financièrement et de sortir de la précarité.
- L'éducation et la sensibilisation : Aurore mène des campagnes de sensibilisation pour informer les femmes sur leurs droits et lutter contre les discriminations et les stéréotypes de genre. Elle dispose également d'un centre d'alphabétisation.
- La promotion de la scolarisation des enfants défavorisés et des orphelins : Briser le cercle de la pauvreté passe aussi par l'accès à l'éducation.

La scolarisation des enfants défavorisés et des orphelins est essentielle pour briser le cercle de la pauvreté. L'éducation leur permet d'acquérir des connaissances et des compétences qui leur ouvriront les portes d'un emploi et d'une vie stable. Elle leur donne également la confiance et l'autonomie nécessaires pour prendre leur destin en main.



Une approche participative et communautaire Aurore est convaincue que le changement durable ne peut se faire sans la participation active des femmes elles-mêmes. C'est pourquoi l'ONG travaille en étroite collaboration avec les communautés locales, les associations de femmes et les autorités publiques pour construire ensemble un monde plus juste et équitable pour les femmes.

Contexte général

La femme gabonaise occupe une place centrale dans la société, jouant un rôle crucial à la fois sur le plan social et économique. Malgré les avancées réalisées ces dernières années en matière d'égalité des sexes, de nombreux défis subsistent, nécessitant des actions concertées pour assurer un véritable équilibre.

Rôle socio-économique Actrices incontournables de l'économie nationale, les femmes gabonaises sont présentes dans des secteurs clés tels que l'agriculture, le commerce et l'entrepreneuriat. Leur contribution au développement du pays est incontestable, bien qu'elles continuent de faire face à des obstacles structurels et culturels.

Éducation et politique En matière d'éducation, des progrès notables ont été réalisés, notamment dans l'accès des filles à l'enseignement primaire et secondaire. Cependant, des disparités importantes persistent aux niveaux supérieur et professionnel, ainsi que dans les postes de leadership. En politique, la participation des femmes connaît une progression encourageante, mais reste insuffisante pour garantir une représentation équitable.

Les violences basées sur le genre : Une problématique alarmante Les violences basées sur le genre au Gabon restent une réalité préoccupante. Ce fléau constitue à la fois un problème de santé publique et une grave atteinte aux droits humains. Bien que des efforts aient été déployés pour y remédier, de nombreuses femmes continuent de subir des violences physiques, psychologiques, sexuelles et économiques.



Objectif du rapport

Le rapport sur les violences basées sur le genre a pour objectifs de :

- Informer et sensibiliser :
- Mettre en lumière l'ampleur et les différentes formes de violences.
- Sensibiliser le public et les décideurs à la réalité de ces violences.
- Briser le silence et les tabous qui entourent ces violences.

Comprendre et analyser :

- Identifier les causes et les facteurs de risque des violences.
- Analyser les conséquences des violences sur les femmes et la société.
- Évaluer les politiques et les actions mises en place pour lutter contre ces violences.

Agir et prévenir :

- Formuler des recommandations pour prévenir et combattre les violences.
- Proposer des mesures pour améliorer la prise en charge des victimes.
- Encourager l'adoption de politiques publiques plus efficaces.
- Promouvoir les droits des femmes :
- Rappeler que les violences sont une violation des droits humains.
- Lutter contre les discriminations et les inégalités femmes-hommes.
- Promouvoir l'autonomisation et l'égalité des femmes.

Ce rapport sur les violences basées sur le genre est un outil essentiel pour comprendre, prévenir et agir contre ces violences, dans le but de construire une société gabonaise plus juste et égalitaire.



Partie 1 : État des lieux

Donnée mondiale

Les données mondiales sur les violences basées sur le genre en 2023 et 2024 révèlent une situation alarmante et en constante aggravation, malgré les efforts déployés pour lutter contre ce fléau.

Chiffres clés :

- 85 000 femmes et filles tuées : Selon l'ONU, au moins 85 000 femmes et filles ont été tuées intentionnellement dans le monde en 2023, un chiffre alarmant qui souligne l'urgence d'agir. Féminicides en hausse : Plus de
- 50 000 femmes et filles ont été tuées par leur partenaire ou un membre de leur famille en 2023, soit 140 femmes tuées chaque jour. L'Afrique est le continent le plus touché par ce phénomène. En 2023, l'Afrique a enregistré les taux les plus élevés de féminicides commis par un
- partenaire intime ou un proche avec 21.700 victimes. Violences sexuelles dans les conflits : Les violences sexuelles liées aux conflits ont connu une
- augmentation de 50 % en 2023, touchant principalement les femmes et les filles dans des zones de crise comme la République démocratique du Congo, le Moyen-Orient et l'Ukraine. Aucun pays n'a atteint l'égalité : En 2024, aucun pays au monde n'a atteint l'égalité femmes-hommes, et
- trop de femmes continuent de subir quotidiennement des violences physiques, psychologiques et sexuelles.

Tendances et défis :

- Impunité persistante : L'impunité des auteurs de violences reste un problème majeur, encourageant la perpétuation de ces crimes. Sous-
- estimation des violences : Les chiffres disponibles ne reflètent probablement pas l'ampleur réelle des violences, de nombreuses victimes n'osant pas dénoncer les faits par peur de représailles ou de stigmatisation. Formes de
- violence multiples : Les femmes sont victimes de différentes formes de violence, qu'elles soient physiques, sexuelles, psychologiques, économiques ou liées à des pratiques traditionnelles néfastes. Crises et vulnérabilité : Les
- crises humanitaires, les conflits armés et les catastrophes naturelles exacerbent les risques de violence pour les femmes et les filles.



Actions et recommandations :

- Renforcer les cadres juridiques : Il est essentiel d'adopter et de renforcer les lois pour protéger les femmes et les filles contre les violences, et de garantir l'application effective de ces lois.
- **Lutter contre l'impunité :** Les auteurs de violences doivent être traduits en justice et condamnés, afin de dissuader la commission de tels actes.
- **Soutenir les victimes :** Il est crucial de mettre en place des services d'aide et d'accompagnement pour les victimes, tels que des refuges, des permanences juridiques et un soutien psychologique.
- **Prévenir les violences :** Il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes des violences, telles que les inégalités de genre, les stéréotypes sexistes et les normes sociales néfastes.
- **Impliquer les hommes :** Les hommes ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des violences, en remettant en question les masculinités toxiques et en promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est impératif d'intensifier les efforts pour mettre fin aux violences basées sur le genre, en adoptant une approche globale et multisectorielle qui implique les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et chaque individu.

Situation au Gabon

Bien que les violences touchent les deux sexes, les femmes et les filles sont les plus exposées (Afro baromètre).

Selon la dernière Enquête Nationale sur les Violences Basées sur le Genre de 2016, plus de deux tiers des personnes de plus de 15ans (68%) ont été victime d'au moins une forme de violence basée sur le genre (VBG) au cours de l'année précédente. Ce rapport souligne également que 66% de victimes de violences physiques étaient des femmes et la prédominance se trouve également au niveau des violences économiques 92,6%, soit 9 femmes sur 10 et 92, 4% de violences sexuelles étaient des femmes, soit 9 femmes sur 10. Chez les hommes la supériorité est au niveau des violences verbales 53,8% et les violences psychologiques 51,7% (Ministère de la Santé, de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale).



La **Fondation Sylvia BONGO ONDIMBA** pour la Famille à travers son rapport sur la Stratégie de la Promotion des Droits des femmes et de la Réduction des inégalités Femmes /Hommes vient appuyer ces chiffres, 90% des victimes de violences sexuelles sont des femmes et 83% de violences économiques (2020). D'autres sources rapportent que dans les cas de crimes passionnels au sein des foyers, 54% des femmes décèdent contre 29% des hommes et 17% d'enfant (Etsila 2021).

Voici les résultats de l'enquête d'**Afrobarometer**, qui est un réseau panafricain et nonpartisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Neuf rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 42 pays depuis 1999. Les enquêtes du Round 10 ont été lancées en janvier 2024. **Afrobarometer** réalise des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale.

La majorité des Gabonais affirment qu'il arrive « souvent » ou « toujours » que les élèves filles ou étudiantes soient victimes de discrimination, de harcèlement ou de demandes de faveurs sexuelles de la part de leurs enseignants (71%), et que les femmes soient sexuellement harcelées dans des lieux publics tels que les marchés, les rues ou les transports publics (57%). Plus de sept Gabonais sur 10 (72%) pensent qu'il est peu probable que les filles ou femmes qui se plaignent de harcèlement ou de discrimination dans leur communauté.

L'écrasante majorité (95%) des répondants pensent que la police et les tribunaux doivent faire plus pour protéger les femmes et les filles contre la discrimination et le harcèlement (Afrobarometer).

Violences faites aux femmes : les chiffres alarmants révélés par notre enquête

Notre récente enquête a mis en lumière l'ampleur de ce phénomène, révélant une réalité préoccupante qui appelle à une action urgente.



Chiffres clés

- Plus de deux tiers des femmes de plus de 15 ans (68%) ont été victimes d'au moins une forme de violence au cours de leur vie.
- Sur près de 900 cas de violences faites aux femmes déclarés, plus de 500 ont été traités dans les tribunaux en 2024, soit 55,6 %.
- Parmi ces cas traités, plus de la moitié sont des violences physiques, ce qui représente plus de 50 %.
- Les violences sexuelles constituent la deuxième catégorie de violence la plus fréquente, représentant un pourcentage non spécifié des cas traités.
- Près de 400 cas ont été classés comme des désistements, soit 44,44 % des cas déclarés, révélant les obstacles et les tabous qui empêchent les femmes d'ester en justice.

Analyse et conséquences

Ces chiffres révèlent l'étendue des violences faites aux femmes, un problème qui touche toutes les catégories sociales et tous les âges. Les conséquences de ces violences sont désastreuses, tant sur le plan individuel que social.

Lors de notre entretien avec le Ministre de la justice et ses collaborateurs, il a été révélé qu'en province, sur 20 dossiers en matière pénale, 17 sont des viols sur mineurs, soit un pourcentage de 85% et qu'environ 18 % de ces viols sont commis par des jeunes garçons sous l'emprise des stupéfiant.

Lorsque les viols sur mineurs (jeune fille de moins de 15 ans) sont intégrés dans les violences faites aux femmes, cela devient la forme de violence la plus répandue à l'égard des femmes.

Durant cette enquête, nous avons constaté une autre forme de violence en nette augmentation: celui des petits garçons commis par des hommes et ce type de viol est répandu dans le milieu familial.

Recrudescence des cas de féminicide en 2024. La forme la plus extrême de violence à l'égard des femmes et des filles est omniprésent dans le monde.



L'augmentation des violences et le taux élevé de féminicides: L'urgence de comprendre et d'agir face à l'escalade de la violence et des féminicides. La recrudescence des violences, notamment celles faites aux femmes, et le taux alarmant de féminicides, sont des réalités tragiques qui frappent nos sociétés avec une intensité croissante. Ces phénomènes, d'une gravité sans précédent, exigent une analyse approfondie de leurs causes, de leurs mécanismes et de leurs conséquences, afin de mettre en place des actions efficaces et coordonnées pour les prévenir et les combattre.

Féminicides : l'ultime expression de la violence contre les femmes Les féminicides, définis comme des homicides intentionnels de femmes ou de filles en raison de leur genre, sont la forme la plus extrême de violence contre les femmes. Ils sont le résultat d'un continuum de violences subies par les femmes tout au long de leur vie, et sont souvent précédés de violences conjugales, de harcèlement ou de menaces. Les féminicides sont un problème mondial qui touche tous les pays, toutes les cultures et tous les milieux sociaux.

Des causes multiples et interconnectées Les causes de l'augmentation des violences et du taux élevé de féminicides sont multiples et interconnectées. Parmi les facteurs les plus importants, on peut citer :

- Les inégalités de genre : les discriminations et les stéréotypes sexistes qui persistent dans nos sociétés contribuent à maintenir les femmes dans une position de subordination et de vulnérabilité.
- La culture de l'impunité : le manque de poursuites et de condamnations des auteurs de violences renforce le sentiment d'impunité et encourage la récidive.
- Le manque de moyens : le manque de moyens humains, financiers et matériels alloués à la prévention et à la lutte contre les violences et les féminicides entrave l'efficacité des actions menées.
- Le manque de sensibilisation : le manque de sensibilisation du public et des professionnels aux violences et aux féminicides empêche une prise de conscience collective et une mobilisation efficace.



Quelques Cas de féminicides en 2024 :

Judith Effire Ndong poignardée Le 31 mai 2024 à Mitzic par son fiancé

Mireille Mindouli enceinte succombe aux coups de son compagnon à Mandji Ndolou le 19/04/2024

Astrid Abla Nyango, à Port-Gentil, le 30 mars 2024 Décède sous les coups de son compagnon

- ▶ Esther Dike Nzoghet, empoisonnement, Franceville, 13/05/2024
- ▶ Cyrielle Edzo Nze, décapité le 28 juin 2024 à Libreville
- ▶ Esther Océanne Massamba 11 ans, violée, puis tuée le 06/08/2024 à Akanda
- ▶ Jessica Marcy OKOME, tuée le 04/04/2024 à Libreville
- ▶ Francisca KOMBA, massacrée à la machette le 06/01/2024
- ▶ Celeste Pamela (7 ans) massacrée à la machette le 06/01/2024
- ▶ Marie Grâce (2 ans) massacrée à la machette le 06/01/2024
- ▶ Florselia MBADIKOUDISA, tuée le 6/05/2024 à Libreville
- ▶ Leida NKOGHE IBOUANGA , violée et tuée le 06/11/2024 à Port-Gentil
- ▶ C.M, fillette de 9 ans violée , puis étranglée à Port-Gentil

Solange ZAME NKOGHE, poignardée par son mari le 05 et décédée le 29/01/2025

Béatrice ZANG, violée puis poignardée par son ancien compagnon le 29/01/2025

Certains cas de féminicides sont masqués en agression par des brigands. Nous avons rencontrés beaucoup de difficultés dans la collecte des données, et les chiffres de ce rapport restent à compléter.



Impact des violences faîtes aux femmes

Les violences basées sur le genre ont des conséquences dévastatrices à court et long terme, non seulement pour les victimes, mais aussi pour leur entourage et la société dans son ensemble. **Conséquences sur la santé physique et mentale des victimes :**

- Blessures et séquelles physiques : ecchymoses, fractures, blessures internes, douleurs chroniques, etc. Problèmes de santé mentale : dépression, anxiété,
- stress post-traumatique, troubles du sommeil, troubles alimentaires, addictions, etc. Problèmes de santé sexuelle et reproductive : infections
- sexuellement transmissibles, grossesses non désirées, complications lors de la grossesse, etc.

Conséquences sur la vie sociale et professionnelle des victimes :

- Isolement social : difficultés à maintenir des relations amicales et familiales, perte de soutien social, etc.
- Difficultés professionnelles : absentéisme, baisse de productivité, perte d'emploi, etc.
- Problèmes financiers : dépenses médicales, frais juridiques, perte de revenus, etc.

Conséquences sur la société :

- Coût économique : dépenses de santé, coûts liés à la justice, perte de productivité, etc. Impact sur le développement : les violences limitent la
- participation des femmes à la vie économique et sociale, freinant ainsi le développement du pays. Transmission intergénérationnelle des violences : les enfants exposés à la violence sont plus susceptibles de devenir des
- victimes ou des auteurs de violence à leur tour.

Il est important de noter que les conséquences des violences peuvent varier considérablement d'une victime à l'autre, en fonction de la nature et de la gravité des violences subies, de l'âge de la victime, de son environnement social et de la présence ou non de soutien. Il est essentiel de briser le silence sur les violences basées sur le genre et de mettre en place des actions de prévention et de prise en charge des victimes.



Facteurs de risque et vulnérabilité

Plusieurs facteurs individuels et sociaux peuvent augmenter le risque de subir des violences. Il est important de noter que ces facteurs ne sont pas des causes directes de violence, mais plutôt des éléments qui peuvent rendre certaines personnes plus vulnérables.

Facteurs individuels :

- Âge : Les jeunes femmes et les adolescentes sont plus susceptibles de subir des violences, en particulier dans le cadre de relations intimes. Antécédents de violence : Les personnes ayant déjà été victimes de violence dans leur enfance ou dans des relations précédentes sont plus à risque de revivre de telles expériences.
- Problèmes de santé mentale : Les personnes souffrant de troubles mentaux, de dépression ou d'anxiété peuvent être plus vulnérables aux violences.
- Consommation de substances : L'abus d'alcool et de drogues peut augmenter le risque de violence, tant pour les victimes que pour les auteurs.

Facteurs sociaux :

- Inégalités de genre : Les sociétés où les femmes sont considérées comme inférieures aux hommes et où les inégalités persistent sont plus propices aux violences.
- Normes sociales : Les normes sociales qui tolèrent ou banalisent la violence, ou qui encouragent la domination masculine, peuvent contribuer à augmenter le risque de violence.
- Discrimination : Les personnes issues de minorités ethniques, religieuses ou sexuelles, ainsi que les personnes en situation de handicap, peuvent être plus vulnérables aux violences en raison de discriminations.

Intersectionnalité des facteurs : Il est important de considérer l'intersectionnalité de ces facteurs. Par exemple, une jeune femme issue d'une minorité ethnique et vivant dans un contexte de pauvreté peut être particulièrement vulnérable aux violences.

Autres facteurs :

- Situation socio-économique : La pauvreté, le manque d'éducation et le chômage peuvent rendre les personnes plus vulnérables aux violences.



- Contexte familial : Les familles dysfonctionnelles, avec des problèmes de communication, de violence domestique ou d'abus, peuvent présenter un risque accru de violence.

Il est crucial de prendre en compte ces différents facteurs pour mieux comprendre les dynamiques de la violence et mettre en place des actions de prévention et de protection adaptées.

Partie 2 : Les causes des violences

Les causes structurelles des violences basées sur le genre sont profondément enracinées dans les inégalités de genre, les normes sociales patriarcales, les stéréotypes sexistes et les rapports de pouvoir inégaux. Ces facteurs interdépendants créent un environnement propice à la violence et perpétuent un système de domination masculine.

• Inégalités de genre :

Les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux ressources économiques et aux postes de décision sont un facteur majeur de risque de violence. Ces inégalités créent une vulnérabilité accrue pour les femmes et les rendent plus dépendantes des hommes, ce qui peut les exposer à des violences de la part de leurs partenaires ou d'autres membres de leur entourage.

Les inégalités de genre persistent dans de nombreux aspects de la vie, affectant les femmes et les filles de manière disproportionnée. Ces inégalités se manifestent dans divers domaines :

Éducation: Bien que des progrès aient été réalisés, les filles sont parfois confrontées à des obstacles pour poursuivre des études supérieures.

Emploi: Les femmes sont souvent concentrées dans des emplois moins rémunérés et moins valorisés, avec des écarts salariaux persistants par rapport aux hommes. Elles sont également sous-représentées dans les postes de



Politique: La participation des femmes à la vie politique reste limitée dans de nombreux pays, avec des obstacles à leur candidature et à leur élection.

Santé: Les femmes peuvent rencontrer des difficultés d'accès aux services de santé, en particulier en matière de santé reproductive et sexuelle.

Violence: Les femmes et les filles sont plus susceptibles d'être victimes de violence, qu'elle soit physique, sexuelle, psychologique ou économique.

- **Normes sociales patriarcales : un héritage tenace**

Les sociétés patriarcales, où les hommes sont considérés comme supérieurs aux femmes et où la domination masculine est valorisée, normalisent et légitiment la violence contre les femmes. Ces normes sociales peuvent encourager les hommes à utiliser la violence pour affirmer leur pouvoir et contrôler les femmes, et peuvent dissuader les femmes de dénoncer les violences dont elles sont victimes par peur de représailles ou de stigmatisation. Les normes sociales patriarcales sont des systèmes de croyances et de valeurs qui attribuent un rôle dominant aux hommes et subordonné aux femmes. Ces normes sont profondément enracinées dans de nombreuses cultures et se transmettent de génération en génération. Elles peuvent influencer les attitudes, les comportements et les attentes liés au genre, renforçant ainsi les inégalités.

- **Stéréotypes sexistes : des idées reçues et persistantes**

Les stéréotypes sexistes, qui attribuent des caractéristiques et des rôles différents aux femmes et aux hommes, contribuent également à la violence. Les stéréotypes qui présentent les femmes comme faibles, soumises et dépendantes peuvent les rendre plus vulnérables aux violences, tandis que les stéréotypes qui associent la masculinité à la force, à l'agressivité et au contrôle peuvent encourager les hommes à recourir à la violence. Les stéréotypes sexistes sont des idées toutes faites et simplistes sur les caractéristiques des hommes et des femmes. Ils peuvent être positifs (par exemple, les femmes seraient plus douces et empathiques) ou négatifs (par exemple, les femmes seraient moins compétentes en sciences). Ces stéréotypes, même lorsqu'ils semblent positifs, peuvent limiter les choix et les opportunités des femmes, les enfermant dans des rôles prédéfinis.



- **Rapports de pouvoir inégaux : des déséquilibres persistants**

Les rapports de pouvoir inégaux entre les femmes et les hommes, qui se manifestent dans tous les aspects de la vie sociale, économique et politique, sont un facteur déterminant dans la violence contre les femmes. Ces rapports de pouvoir inégaux peuvent donner aux hommes un sentiment de droit sur les femmes et les encourager à utiliser la violence pour les contrôler et les dominer. Les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes sont souvent inégaux, avec une domination masculine dans de nombreux domaines. Cette inégalité se manifeste dans les prises de décision, l'accès aux ressources et le contrôle sur sa propre vie. Les femmes peuvent être confrontées à des discriminations et à des obstacles qui limitent leur autonomie et leur capacité à faire des choix libres et éclairés.

Il est important de noter que ces causes structurelles ne sont pas les seules responsables de la violence contre les femmes. Des facteurs individuels, tels que les antécédents de violence, les problèmes de santé mentale et la consommation de substances, peuvent également jouer un rôle. Cependant, il est essentiel de s'attaquer aux causes structurelles pour prévenir efficacement la violence contre les femmes et promouvoir l'égalité de genre.

Les causes individuelles

Les causes individuelles des comportements violents sont complexes et multifactorielles. Il est important de noter qu'il n'y a pas un seul facteur qui explique pourquoi une personne devient violente, mais plutôt une combinaison de facteurs individuels, sociaux et environnementaux qui interagissent.

Facteurs psychologiques :

- Troubles mentaux : Certaines études suggèrent que les personnes souffrant de troubles mentaux, tels que les troubles de la personnalité antisociale, les troubles de l'impulsivité ou les troubles psychotiques, peuvent être plus susceptibles de commettre des actes de violence. Cependant, il est important de noter que la majorité des personnes atteintes de troubles mentaux ne sont pas violentes.



- Traumatismes et expériences de violence : Les personnes ayant été exposées à la violence dans leur enfance, que ce soit en tant que victimes ou témoins, peuvent être plus à risque de reproduire ces comportements violents à l'âge adulte.
- Problèmes de gestion de la colère et des émotions : Les personnes qui ont des difficultés à gérer leur colère et leurs émotions peuvent être plus susceptibles de recourir à la violence pour exprimer leurs frustrations ou leurs ressentiments.
- Manque d'empathie : Les personnes qui ont peu d'empathie envers les autres peuvent avoir du mal à comprendre les conséquences de leurs actes violents et peuvent être plus enclines à les commettre.

Facteurs personnels :

- Consommation de substances : L'abus d'alcool et de drogues peut altérer le jugement et la capacité de contrôle de soi, ce qui peut augmenter le risque de comportements violents.
- Faible estime de soi : Les personnes qui ont une faible estime de soi peuvent être plus susceptibles de recourir à la violence pour affirmer leur pouvoir ou pour compenser leurs insécurités.
- Difficultés relationnelles : Les problèmes relationnels, tels que les conflits conjugaux ou familiaux, peuvent être un facteur déclenchant de comportements violents.

Il est important de souligner que ces facteurs individuels ne sont pas des excuses pour la violence. Chaque personne est responsable de ses propres actions, et la violence n'est jamais une solution aux problèmes.

Il est essentiel de prendre en compte ces différents facteurs pour mieux comprendre les dynamiques de la violence et mettre en place des actions de prévention et de prise en charge adaptées.



Il est important de noter que :

- Tous les médias et contenus de divertissement ne sont pas violents ou sexistes. De nombreuses œuvres véhiculent des messages positifs et féministes. L'impact des médias et de la culture populaire sur la normalisation de la violence est complexe et multifactoriel. D'autres facteurs, tels que l'éducation, l'environnement social et les expériences personnelles, jouent également un rôle.

Il est essentiel de :

- Développer un esprit critique face aux images et aux messages véhiculés par les médias et la culture populaire.
Promouvoir une représentation positive et diversifiée des femmes dans les
- médias et la culture populaire.
- Soutenir les créateurs et les œuvres qui dénoncent la violence contre les femmes et promeuvent l'égalité de genre.

En conclusion, les médias et la culture populaire ont un impact significatif sur la façon dont la société perçoit et comprend la violence contre les femmes. Il est important de prendre conscience de leur influence et d'agir pour promouvoir une représentation plus juste et respectueuse des femmes.

Partie 3 : Les réponses apportées

Le cadre juridique et institutionnel

Cadre juridique et institutionnel de lutte contre les violences basées sur le genre :

Le Gabon s'est engagé dans la lutte contre les violences basées sur le genre à travers l'adoption de lois et la mise en œuvre de politiques publiques. Avant l'adoption de la loi 006/2021 sur l'élimination des violences basées sur le genre, ce sujet demeurait tabou, profondément enraciné dans les pratiques culturelles. Les victimes, souvent stigmatisées, hésitaient à s'exprimer, craignant d'être marginalisées, même au sein de leur propre famille.

Malgré l'existence de cette loi, la stigmatisation des victimes persiste, parfois même de la part de certains auxiliaires de justice. Cela constitue un véritable frein dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG).



Cette loi marque une avancée significative, mais le combat contre ces violences exige encore des efforts soutenus pour transformer durablement les mentalités et les pratiques. Définition des violences basées sur le genre: L'article 2 de la loi 006/2021 Portant élimination des violences basées sur le genre dit ce qui suit : « Article 2 : Au sens de la présente loi, on entend par : -Femme : toute personne de sexe féminin, de tout âge ; -violences à l'égard des femmes : tout acte de violence exercé sur les femmes et qui est susceptible d'entraîner pour elles, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace d'actes de violence, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté dans la vie publique ou privée ; -Violences physiques à l'égard des femmes : tout acte portant atteinte ou susceptible de porter atteinte à l'intégrité ou à la sécurité physique de la femme ou à sa vie, quel que soit son auteur ou le moyen utilisé pour le commettre ; -Violences psychologiques ou morales à l'égard des femmes : tout acte, commis intentionnellement, portant atteinte ou susceptible de porter atteinte à l'intégrité psychologique de la femme notamment par la contrainte, les menaces ou l'emprise ; -Violences sexuelles à l'égard des femmes : tout acte de violence, physique ou psychologique, qui se manifeste de façon sexuelle et exercé de manière à atteindre l'intégrité physique ou la dignité sexuelle de la femme, quel que soit le moyen utilisé ; -Violences dans le milieu familial : tout acte de violence physique, sexuelle, psychologique, patrimoniale ou économique, qui survient au sein de la famille ou du foyer, commis par un membre d'une famille à l'encontre d'un quelconque autre membre de la famille, que l'agresseur, soit lié ou ait été lié à la victime par des liens de parenté, par le sang ou par alliance, ou entre des anciens ou actuels conjoints ou concubins ou personnes entretenant ou ayant entretenu une relation de fait, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou ait partagé le même domicile que la victime ; -Violences patrimoniales à l'égard des femmes : tout acte intentionnel, négligence ou abstention fautive affectant la subsistance de la femme ou sa situation patrimoniale et consistant à transformer, soustraire, détruire, retenir ou détourner des objets, documents personnels, biens et valeurs, droits ou ressources économiques destinés à couvrir ses besoins et pouvant s'étendre aux dommages causés aux biens communs ou propres à la femme, ainsi que tout acte de spoliation ;



RAPPORT ONG AURORE

-violences économiques à l'égard des femmes : tout acte de domination ou de contrôle consistant à priver la femme de moyens, notamment financiers, ou à l'empêcher de satisfaire ses besoins ou surveiller ses activités économiques dans le but d'éviter qu'elle atteigne son autonomie financière.

Il y a également violence économique lorsque toute personne physique ou morale abusant de l'état de dépendance dans lequel se trouve la femme à son égard, obtient d'elle un engagement ou une renonciation à laquelle elle n'aurait pas consenti en l'absence d'une telle dépendance et en tire un avantage abusif ;

-viol : constitue un viol, tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, avec violence, contrainte, menace, surprise ou ruse, quelle que soit la nature des relations entre l'agresseur et sa victime, y compris s'ils sont mariés. Si la victime est une personne mineure de moins de 15 ans, l'absence de consentement est toujours présumée ;

-discrimination à l'égard des femmes : toute discrimination, exclusion ou restriction, fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but, en violation de l'égalité entre l'homme et la femme, de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quelle que soit leur situation matrimoniale, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil et civique ou dans tout autre domaine ;

-harcèlement : constitue un acte de harcèlement le fait d'imposer, de façon répétée, des propos ou comportements qui, soit portent atteinte à la dignité de la personne en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ;

-pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes : tout acte, toute pratique, physique et/ou morale portant atteinte à la dignité, à l'intégrité et aux droits fondamentaux de la femme, fondés sur et/ou justifiés par des normes, usages, coutumes traditionnelles. » ;

Bien que disposant d'un corpus juridique précurseur en matière de lutte contre les violences basées sur le genre , la société gabonaise reste marquée par des pesanteurs culturelles qui pèsent lourdement sur les victimes. sous la pression fa miliale, celles-ci sont encore trop souvent contraintes d'abandonner leurs plaintes contre leurs bourreaux.



Lois et textes importants :

- Constitution de la République Gabonaise : Elle consacre l'égalité entre hommes et femmes et protège les droits fondamentaux de la personne humaine. Loi n°006/2021 du 6 septembre 2021 portant élimination des violences basées sur le genre : Cette loi constitue une avancée majeure dans la lutte contre les violences basées sur le genre au Gabon. Elle érige en infraction un certain nombre de comportements tels que les violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, etc. Elle prévoit des mesures de protection pour les victimes et des sanctions pour les auteurs de ces violences. Code pénal : Il incrimine déjà certaines formes de violence, telles que les coups et blessures volontaires, le viol, etc.
-

Institutions et acteurs clés :

Plusieurs institutions et acteurs jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les violences basées sur le genre au Gabon :

- Ministère de la femme et de la protection de l'enfance: Il est chargé de concevoir et de mettre en œuvre les politiques publiques en matière de lutte contre les violences basées sur le genre. Services de police et de
- gendarmerie : Ils sont chargés d'enregistrer les plaintes des victimes et d'enquêter sur les faits de violence. Unités de prise en charge des victimes de
- violences dans les 9 provinces : Ces unités offriront un accompagnement médical, psychologique et juridique aux victimes de violence. Associations de défense des droits des femmes : Elles jouent un rôle crucial dans la
- sensibilisation, la prévention et l'aide aux victimes de violence.

Évaluation de l'efficacité du cadre juridique et institutionnel :

Bien que des progrès aient été réalisés, des défis persistent dans la mise en œuvre des lois et des politiques publiques.

- Application des lois : L'application effective des lois reste un défi, notamment en raison du manque de moyens humains et financiers, de la complexité des procédures judiciaires et des résistances culturelles. Prise en charge des
- victimes : La prise en charge des victimes de violence est encore insuffisante, en particulier en dehors des grandes villes. Prévention : Les actions de
- prévention sont essentielles pour s'attaquer aux causes profondes des violences basées sur le genre. Des efforts importants restent à faire dans ce domaine.



Recommandations :

Afin de renforcer l'efficacité du cadre juridique et institutionnel, il est recommandé de :

- Renforcer les capacités des institutions et des acteurs impliqués dans la lutte contre les violences basées sur le genre.
- Améliorer l'accès à la justice pour les victimes de violence, en simplifiant les procédures et en offrant une assistance juridique gratuite.
- Développer des programmes de prévention efficaces, en ciblant les jeunes et en sensibilisant le public aux dangers de la violence.
- Renforcer la coordination entre les différents acteurs, afin d'assurer une prise en charge globale et coordonnée des victimes.

En conclusion, le Gabon s'est doté d'un cadre juridique et institutionnel important pour lutter contre les violences basées sur le genre. Des efforts doivent être intensifiés pour assurer l'application effective des lois, améliorer la prise en charge des victimes et développer des actions de prévention efficaces.

Les acteurs de terrain

Les acteurs de terrain jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre. Ils sont souvent les premiers interlocuteurs des victimes et leur apportent un soutien crucial à différents niveaux :

Associations de défense des droits des femmes :

- Accueil et écoute : Elles offrent un espace sûr et confidentiel aux victimes pour qu'elles puissent parler de ce qu'elles ont vécu sans jugement.
- Soutien psychologique : Elles proposent un accompagnement psychologique pour aider les victimes à surmonter le traumatisme et les conséquences des violences.
- Accompagnement juridique : Elles informent les victimes de leurs droits et les aident dans les démarches juridiques (dépôt de plainte, suivi de la procédure, etc.).
- Aide matérielle : Elles peuvent apporter une aide matérielle aux victimes, notamment en matière de logement d'urgence, de nourriture ou de vêtements.
- Soutien administratif : Ils peuvent aider les victimes à obtenir des documents administratifs, à faire valoir leurs droits auprès des organismes sociaux, etc.



RAPPORT ONG AURORE

- Certificats médicaux : Les médecins peuvent établir des certificats médicaux qui attestent des blessures et des séquelles des violences, ce qui peut être utile pour les démarches juridiques.

Forces de l'ordre :

- Enregistrement des plaintes : Les policiers et les gendarmes enregistrent les plaintes des victimes et enquêtent sur les faits de violence.
- Protection des victimes : Ils peuvent mettre en place des mesures de protection pour les victimes, notamment en cas de menace ou de danger.

Il est important de noter que :

- Ces différents acteurs travaillent en étroite collaboration pour assurer une prise en charge globale et coordonnée des victimes.
- Les victimes peuvent s'adresser à n'importe lequel de ces acteurs, qui les orientera vers les services compétents en fonction de leurs besoins.
- Il existe également des numéros d'urgence et des lignes d'écoute téléphonique pour les victimes de violence 1404.

Il est essentiel de renforcer les capacités de ces acteurs de terrain, de faciliter l'accès des victimes à ces services et de sensibiliser le public à l'importance de la prise en charge des victimes de violence.

Les campagnes de prévention

- Les campagnes de prévention jouent un rôle crucial dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Elles visent à sensibiliser le public, à informer sur les différentes formes de violence et leurs conséquences, et à promouvoir des changements de comportement.

Différentes initiatives de sensibilisation et de prévention :

- Campagnes d'information : Elles diffusent des messages clés sur les violences basées sur le genre à travers différents canaux (médias, réseaux sociaux, affiches, brochures, etc.). Elles visent à informer le public sur les différentes formes de violence (physique, sexuelle, psychologique, économique), leurs conséquences sur les victimes et les ressources disponibles pour les aider. Campagnes de sensibilisation : Elles cherchent à interpeller le public sur la réalité des violences basées sur le genre et à susciter une prise de conscience. Elles peuvent utiliser des témoignages de victimes, des



images fortes ou des slogans percutants pour marquer les esprits et encourager l'action.

- Campagnes de prévention : Elles visent à agir sur les causes profondes des violences basées sur le genre, telles que les inégalités de genre, les stéréotypes sexistes et les normes sociales qui les tolèrent. Elles peuvent proposer des actions éducatives auprès des jeunes, des formations pour les professionnels (enseignants, travailleurs sociaux, forces de l'ordre) ou des interventions auprès des auteurs de violence pour les aider à changer de comportement.

Évaluation de l'impact des campagnes :

- Il est essentiel d'évaluer l'impact des campagnes de prévention pour mesurer leur efficacité et les améliorer. Cette évaluation peut se faire à travers :
- Des études quantitatives : Elles mesurent l'évolution des connaissances, des attitudes et des comportements du public cible après la campagne (par exemple, à travers des sondages ou des enquêtes).
- Des études qualitatives : Elles cherchent à comprendre en profondeur l'impact de la campagne sur les perceptions et les expériences des individus (par exemple, à travers des entretiens ou des groupes de discussion).
- Des données statistiques : Elles analysent l'évolution des chiffres de plaintes pour violence, des admissions dans les structures d'aide aux victimes ou d'autres indicateurs pertinents.

Partie 4 : Perspectives et recommandations

Enjeux futurs

La lutte contre les violences basées sur le genre est un enjeu majeur de notre époque. Malgré les progrès réalisés, de nombreux défis restent à relever pour assurer une protection efficace des victimes et éradiquer ce fléau.

Défis à relever :



RAPPORT ONG AURORE

Renforcer la prévention : Éducation dès le plus jeune âge : Il est essentiel d'éduquer les enfants dès le plus jeune âge au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, à la non-violence et au consentement.

Lutter contre les stéréotypes sexistes : Les stéréotypes sexistes véhiculés par la société contribuent à banaliser les violences basées sur le genre. Il est important de les déconstruire et de promouvoir une image positive des femmes.

Agir sur les causes profondes : Les inégalités de genre, la pauvreté, le manque d'éducation et les normes sociales patriarcales sont des facteurs qui favorisent les violences. Il est nécessaire d'agir sur ces causes profondes pour prévenir efficacement les violences.

Améliorer la prise en charge des victimes : Accès à la justice : Les victimes doivent avoir un accès facile à la justice et être accompagnées dans leurs démarches. Il est important de simplifier les procédures et de garantir une protection efficace des victimes.

Soutien psychologique et social : Les victimes ont besoin d'un soutien psychologique et social pour se reconstruire après les violences subies. Il est important de renforcer les structures d'accueil et d'accompagnement. Formation des professionnels : Les professionnels de santé, les travailleurs sociaux, les policiers et les magistrats doivent être formés à la prise en charge des victimes de violence.

Lutter contre l'impunité :

Enquêtes et poursuites : Les auteurs doivent être systématiquement poursuivis et traduits devant la justice.

Il est important de renforcer les moyens d'enquête et de garantir des sanctions sévères.

Protection des victimes et des témoins : Les victimes et les témoins de violence doivent être protégés contre les représailles. Il est important de mettre en place des dispositifs de protection efficaces.

Développer la recherche et les statistiques : Mesurer l'ampleur du phénomène : Il est essentiel de disposer de données fiables et actualisées sur les violences basées sur le genre pour mesurer l'ampleur du phénomène et évaluer l'efficacité des politiques publiques.



Recommandations

- Atteindre le public cible : Il est important d'adapter les messages et les canaux de diffusion aux spécificités du public cible (âge, sexe, origine sociale, etc.).
- Mesurer l'impact à long terme : Les campagnes de prévention doivent être évaluées sur le long terme pour mesurer leur impact réel sur la diminution des violences.
- Impliquer les acteurs de terrain : Les associations, les services sociaux et les professionnels de santé doivent être associés à la conception et à la mise en œuvre des campagnes pour garantir leur pertinence et leur efficacité.

En somme, les campagnes de prévention sont un outil essentiel dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Il est important de les évaluer rigoureusement pour améliorer leur impact et de les intégrer dans une stratégie globale de prévention et de prise en charge des victimes.

Des recommandations concrètes pour différents acteurs afin de prévenir et combattre les violences basées sur le genre :

Agir ensemble pour prévenir et combattre les violences et les féminicides

- Face à l'ampleur et à la gravité de ces phénomènes, il est urgent d'agir ensemble pour prévenir et combattre les violences et les féminicides. Cela passe par : Le renforcement des politiques publiques : adoption de lois et de plans d'action ambitieux, dotés de moyens humains, financiers et matériels suffisants. La formation des professionnels : formation des policiers, des magistrats, des travailleurs sociaux, des professionnels de la santé, des enseignants... La sensibilisation du public : campagnes d'information et de sensibilisation pour déconstruire les stéréotypes sexistes et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. L'accompagnement des victimes : mise en place de dispositifs d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence. La lutte contre l'impunité : renforcement des poursuites et des condamnations des auteurs de violences.
-



Pouvoirs publics

Renforcer le cadre juridique : Proposition de réforme de la procédure judiciaire : Systématisation du recours à l'examen psychologique des prévenus dans les délits de violences basées sur le genre.

Préambule

Les violences basées sur le genre (VBG) constituent une atteinte grave aux droits fondamentaux et requièrent une approche judiciaire adaptée. Afin de mieux comprendre les motivations, les schémas comportementaux et les facteurs de récidive des prévenus, il est essentiel de renforcer la procédure en y intégrant systématiquement un examen psychologique. Cela permettra d'adopter des mesures judiciaires et sociales plus efficaces, tout en protégeant les victimes et en favorisant la réhabilitation des auteurs.

Objectifs de la réforme

1. Améliorer la compréhension psychologique des prévenus : Identifier les facteurs psychiques ou comportementaux liés aux violences basées sur le genre.
2. Renforcer les décisions judiciaires : Permettre aux magistrats d'appuyer leurs jugements sur des évaluations psychologiques fiables.
3. Prévenir la récidive : Orienter les prévenus vers des programmes de réhabilitation adaptés à leurs profils psychologiques.
4. Assurer une justice plus humaine et adaptée : Prendre en compte les besoins spécifiques des prévenus tout en garantissant les droits des victimes.

Propositions concrètes**1. Intégration systématique de l'examen psychologique dans la procédure.**

- Obligation pour tout prévenu d'un délit de VBG de passer un examen psychologique avant l'audience de jugement.
- L'examen sera réalisé par un psychologue agréé par le système judiciaire.



RAPPORT ONG AURORE

2. Création d'un rapport psychologique standardisé

- Le psychologue devra produire un rapport structuré comprenant :
- Une évaluation de l'état psychologique du prévenu.
- Une analyse des facteurs contribuant au comportement violent.
- Une estimation du risque de récidive.
- Des recommandations éventuelles pour un suivi thérapeutique.

3. Formation des psychologues aux spécificités des VBG

- Mise en place de sessions de formation spécialisées pour les psychologues travaillant sur les cas de VBG.
- Sensibilisation aux dynamiques de genre, aux stéréotypes et aux traumatismes liés à ces violences.

4. Prise en compte du rapport dans la décision judiciaire

- Les magistrats devront consulter le rapport psychologique avant de prononcer une peine ou une mesure de réhabilitation.
- Le rapport pourra orienter la décision vers :
- Des sanctions adaptées (peine avec suivi psychologique obligatoire).
- Une inclusion dans des programmes de gestion de la violence.

5. Suivi des prévenus après jugement

Les prévenus identifiés comme étant à haut risque de récidive devront être soumis à un suivi psychologique post-jugement.

- Crédit de centres spécialisés pour accompagner ces individus dans un cadre encadré.

6- *Mise en place d'un texte de loi pour le féminicide, en absence de texte, que les auteurs écopent de la peine maximale sans possibilité de remise de peine.*

Mise en œuvre

- Pilotage : Crédit d'un comité interministériel regroupant les ministères de la Justice, de la Santé et des Droits des Femmes.
- Phase pilote : Lancer la réforme dans certaines juridictions pilotes avant une généralisation nationale.



du taux de récidive des violences basées sur le genre. Amélioration de la qualité des décisions judiciaires. Protection accrue des victimes grâce à une meilleure évaluation des risques. Contribution à une justice plus réparatrice et préventive. Cette réforme vise à renforcer la réponse judiciaire face aux délits de violences basées sur le genre en introduisant une évaluation psychologique systématique des prévenus. Elle permettra de mieux comprendre, juger et prévenir ces actes, tout en adoptant une approche équilibrée entre sanction et réhabilitation. Assurer l'application effective des lois existantes, en s'assurant du respect des délais de procédures. Simplifier les procédures de plainte et d'accès à la justice pour les victimes :

1. Accès rapide à la justice : Cela permet aux victimes de voir leurs affaires traitées plus rapidement, ce qui peut être crucial pour leur sécurité et leur bien-être.

2. Réduction du traumatisme : Éviter une enquête préliminaire peut réduire le nombre de fois que la victime doit relater son histoire, ce qui peut être traumatisant.

3. Prévention de la dissuasion : Les victimes peuvent être découragées de porter plainte en raison de la longueur et de la complexité des procédures (Un accès direct au juge peut encourager davantage de victimes à se manifester)

4. Soutien psychologique : Un traitement rapide et efficace peut offrir un soutien psychologique plus immédiat aux victimes, ce qui est essentiel pour leur rétablissement.

5. Réduction de l'impunité : En accélérant le processus judiciaire, cela peut dissuader les agresseurs potentiels.

Ces mesures visent à garantir que les victimes de violences puissent accéder à la justice de manière plus efficace et humaine.

Développer des politiques publiques ambitieuses:

- Mettre en place des plans d'action nationaux dotés de budgets suffisants, avec des objectifs précis et des indicateurs de suivi.



- Renforcer les services d'aide aux victimes du centre d'accueil de Nzeng Ayong et ouvrir d'autres dans chaque chef lieu de province (hébergement d'urgence, soutien psychologique, accompagnement juridique). Développer
- des programmes de prévention dès le plus jeune âge, en partenariat avec l'Éducation nationale. Lutter contre les stéréotypes sexistes dans les médias
- et la publicité.

Former les professionnels:

- Former les forces de l'ordre, les magistrats, les professionnels de santé et les travailleurs sociaux à la prise en charge des victimes de violence.
- Mettre en place des formations spécifiques sur les différentes formes de violence et leurs conséquences.

Organisations internationales

* Soutenir les initiatives locales :

- Accorder des financements aux associations et organisations de terrain qui travaillent à la prévention et à la prise en charge des victimes.
- Mettre en place des programmes de renforcement des capacités pour les acteurs locaux.

Promouvoir la coopération internationale :

- Encourager les échanges de bonnes pratiques et les actions de sensibilisation au niveau international.
- Soutenir les États dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques de lutte contre les violences.
- Mener des recherches et collecter des données :
- Financer des études pour mieux comprendre les causes et les conséquences des violences.
- Mettre en place des systèmes de collecte de données fiables et comparables au niveau international.

Société civile

- Associations et organisations de défense des droits des femmes :
- Offrir un soutien aux victimes (écoute, accompagnement psychologique, aide juridique).
- Mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès du public et des pouvoirs publics.
- Se mobiliser pour faire évoluer les mentalités et les comportements.



- Sensibiliser le public aux violences basées sur le genre, en informant sur les différentes formes de violence et leurs conséquences.
- Lutter contre les stéréotypes sexistes et les représentations dégradantes des femmes.
- Donner la parole aux victimes et mettre en lumière les initiatives positives. Individus.

Briser le silence :

- Ne pas banaliser les violences, même lorsqu'on en est témoin.
- Soutenir les victimes et les encourager à parler.
- Signaler les cas de violence aux autorités compétentes.
- Éduquer son entourage :
- Remettre en question les stéréotypes sexistes et les idées reçues sur les femmes.
- Parler des violences basées sur le genre avec ses proches, ses amis, ses enfants.
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Agir à son niveau :

- Soutenir les associations qui luttent contre les violences basées sur le genre.
- Participer à des actions de sensibilisation et de mobilisation.
- Adopter un comportement respectueux envers les femmes et les filles.

En agissant ensemble, nous pouvons créer une société où les femmes et les filles sont libres de vivre sans violence et dans le respect de leurs droits.

Conclusion

Une conclusion qui reprend les points clés de ce rapport et qui lance un appel à l'action pour lutter contre les violences basées sur le genre : Synthèse des principaux enseignements Ce rapport a mis en lumière l'ampleur et la gravité des violences basées sur le genre, un problème mondial qui touche toutes les sociétés. Nous avons exploré les différentes formes de violence, leurs conséquences dévastatrices sur les victimes, ainsi que les facteurs individuels et sociaux qui les favorisent.



- Les violences basées sur le genre sont une violation des droits humains et une atteinte à la dignité humaine.
- La violence sexuelle (viol) est la forme de violence la plus répandue suivis de la violence physique
- Elles prennent de nombreuses formes : violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, etc.
- Leurs conséquences sont désastreuses pour la santé physique et mentale des victimes, leur vie sociale et professionnelle, ainsi que pour la société dans son ensemble.
- Plusieurs facteurs individuels et sociaux favorisent ces violences notamment les inégalités de genre, les stéréotypes sexistes et les rapports de pouvoir inégaux.
- Les médias et la culture peuvent contribuer à normaliser les violences à travers des représentations stéréotypées et objectivantes des femmes.
- Un cadre juridique et institutionnel solide est indispensable pour prévenir et combattre les violences, mais son efficacité dépend de sa mise en œuvre et de l'engagement de tous les acteurs.
- Les acteurs de terrain (associations, services sociaux, professionnels de santé, forces de l'ordre) jouent un rôle crucial dans la prise en charge des victimes.
- Les campagnes de prévention sont essentielles pour sensibiliser le public et promouvoir des changements de comportement.
- De nombreux défis restent à relever pour éradiquer les violences basées sur le genre, notamment en matière de prévention, de prise en charge des victimes, de lutte contre l'impunité et de mobilisation de la société.

Appel à l'action La lutte contre les violences basées sur le genre est une responsabilité collective. Chaque individu, chaque organisation, chaque institution a un rôle à jouer pour construire une société où les femmes et les filles sont libres de vivre sans peur et dans le respect de leurs droits.

Nous appelons à l'action

- Les pouvoirs publics : renforcer les lois et les politiques publiques, allouer des budgets suffisants aux actions de prévention et de prise en charge, former les professionnels.
- Les organisations internationales : soutenir les initiatives locales, promouvoir la coopérations internationales, mener des recherches et collecter des données.



- La société civile : offrir un soutien aux victimes, mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer, se mobiliser pour faire évoluer les mentalités.
- Les individus : briser le silence, soutenir les victimes, éduquer son entourage,
- agir à son niveau.

Ensemble, nous pouvons faire reculer les violences basées sur le genre et construire un monde plus juste et égalitaire en agissant dans :

- La diffusion de la loi 006/2021 en langue vernaculaire, dans les villages, auprès des chefs coutumiers et des regroupements avec des facilitateurs communautaires
- Les formations régulières sur l'assimilation de la loi 006/2021 par les OPJ et les auxiliaires de justices
- La mise en place un fond d'accompagnement d'aide aux victimes à travers des activités génératrice de revenus ou des formations qualifiantes.
- Sensibilisation sur l'éducation dès le bas âge du jeune garçon du respect de la femme

Il est essentiel de souligner que la lutte contre les violences et les féminicides est l'affaire de tous. Chacun, à son niveau, peut agir pour faire reculer ces fléaux et construire une société plus juste et égalitaire.

Les questions de violences basées sur le genre est une affaire de tous et doit nous interpeller pour un meilleur développement de notre société.

« Les droits des femmes sont des droits humains ». Amnesty International



